

Luc 16:16 déclare que "la loi et les prophètes ont subsisté jusqu'à Jean". Cela signifie-t-il qu'ils ne sont plus en vigueur désormais ?

On a souvent utilisé abusivement ce verset pour faire croire que les dix commandements étaient abolis.

Cependant il existe plusieurs preuves bibliques attestant du contraire. Jetons un coup d'œil sur quelques-unes d'entre elles, tout en examinant la véritable signification de ce verset. Une lecture superficielle de ce passage pourrait vous amener à croire que la loi et les prophètes (termes juifs utilisés pour le Pentateuque et les prophètes majeurs et mineurs de l'Ancien Testament) auraient été en vigueur jusqu'à l'époque de Jean-Baptiste, pour être ensuite abolis et remplacés par la prédication de l'Evangile.

Mais cette interprétation est *erronée* ! La réponse se trouve en fait dans le verset suivant : "Il est plus facile que le ciel et la terre passent, qu'il ne l'est qu'un seul trait de lettre de la loi vienne à tomber" (verset 17). Visiblement, le ciel et la terre n'ont *pas* passé. Le soleil se lève toujours à l'est pour se coucher à l'ouest. Les saisons poursuivent leur cycle. De même, pas un seul trait -- c'est-à-dire pas le plus petit trait -- de lettre de la loi de Dieu n'a été supprimé ! Ce seul détail nous révèle que Luc 16:16 n'abolit pas la loi de Dieu. Loin de là !

Mais il y a bien d'autres preuves à considérer. Dans Matthieu 19, un homme demanda à Jésus : "Maître, que dois-je faire de bon pour avoir la vie éternelle ?" (Verset 16). Le Christ ne répondit pas : "Il n'y a rien à faire puisque la loi est abolie. Prêcher seulement l'Evangile", réponse à laquelle nous aurions pu nous attendre, *si* la loi avait été abolie ! Au lieu de cela, le Christ répondit : "**si tu veux entrer dans la vie, observe les commandements**" (verset 17).

On trouve un autre exemple dans une lettre de l'apôtre Paul à Timothée : "Dès ton enfance, tu connais les saintes lettres, qui peuvent te rendre sage à salut par la foi en Jésus-Christ" (2 Timothée 3:15). Paul se référait ici à l'Ancien Testament -- les livres mêmes qui sont mentionnés dans Luc 16:16-- , puisque, à l'époque où Timothée n'était qu'un enfant, le Nouveau Testament n'avait pas encore été écrit ! Or ces textes de l'Ancien Testament pouvaient "rendre sage à salut". Il est donc évident que ces derniers n'avaient pas été abolis.

Mais alors, si la loi de Dieu n'a pas été abolie, que signifie exactement Luc 16:16 ? Lisons encore une fois ce passage : "La loi et les prophètes ont subsisté jusqu'à Jean ; depuis lors, le royaume de Dieu est annoncé, et chacun use de violence pour y entrer." La véritable signification a un rapport avec ce qui constituait à l'époque les Ecritures.

Rappelez-vous que, en hébreux, l'expression "la loi et les prophètes" désigne une grande partie de l'Ancien Testament.

Ayant cela à l'esprit, nous pouvons voir que le verset signifie qu'il y aurait *d'autres* écrits. Jusqu'à l'époque de Jean-Baptiste, les gens lisaient l'Ancien Testament. Mais, à partir du ministère de ce dernier, il y aurait d'autres textes sacrés, les Evangiles, les Actes, diverses lettres rédigées par les apôtres, ainsi que l'Apocalypse. Une ère nouvelle et extrêmement importante débutait avec le ministère terrestre de Jésus-Christ, venu dans la chair. Il allait y avoir une compréhension et une révélation nouvelles. Il est cependant clair que le nouveau n'abolissait pas l'ancien !

Car, comme nous le lisons dans 2 Timothée 3:16 : "Toute Ecriture (l'Ancien et le Nouveau Testament) est inspirée de Dieu, et utile pour enseigner, pour convaincre, pour corriger, pour instruire dans la justice."

LE SIECLE A VENIR

«Association Française»

Smusso42@aol.com

www.lesiecleavenir.fr

